



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du Comité régional d'orientation sur les CPGE franciliennes (2024-2025)

*Remis à Monsieur Bernard Beignier, recteur de l'académie de Paris,
de la région académique Île-de-France et Chancelier des universités
de Paris et d'Île-de-France*

Mars 2025

1. **Constitué en décembre 2024, le Comité régional d'orientation sur les CPGE franciliennes a été missionné par M. le recteur Bernard Beignier** pour (1) penser le futur des CPGE à l'échelle régionale, notamment pour mettre en cohérence l'offre et les politiques des trois académies, (2) échanger de manière libre et transversale sur les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'excellence et de diversification sociale des CPGE. Ce Comité a ainsi réuni la direction régionale, des proviseurs et professeurs d'établissements franciliens dotés de CPGE, des représentants d'université et des personnalités qualifiées¹. Il a invité des membres de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et la directrice générale adjointe de CentraleSupélec. **Il s'est réuni trois fois en Sorbonne, le 17 décembre 2024, le 2 février et le 7 mars 2025.**
2. **Le présent rapport restitue la teneur des échanges du Comité, et formule des mesures pouvant être déployées au cours des prochaines rentrées.** Les membres ont été conscients des limites de l'exercice, notamment en ce que de nombreux ressorts des politiques relatives aux CPGE sont déterminés au niveau national, et qu'il a été volontairement décidé de tenir le format en un cycle de trois réunions. Ce faisant, le Comité s'est concentré sur ce qui semblait réalisable en quelques séances : (1) dégager des principes et des orientations consensuelles, particulièrement au sein d'une région académique dont les profils de CPGE peuvent grandement varier, (2) mettre en perspective différents leviers complémentaires les uns les autres. Ces travaux sont à considérer en complément des chantiers déjà engagés par la région académique Île-de-France pour renforcer l'attractivité, et la diversité du modèle des classes préparatoires, dans son champ de compétence et à travers les trois académies. Ils ont vocation à les orienter pour les prochaines rentrées.

Le Comité a convenu des constats suivants :

3. **Le modèle des classes préparatoires, exception française, reste important pour l'enseignement supérieur et la formation des élites.** Elles se distinguent par un investissement important de l'État, un encadrement pédagogique de qualité, et un haut niveau d'exigence académique.
4. **Les CPGE franciliennes continuent d'attirer de nombreux étudiants.** Après 5 années de baisses successives de 2018 à 2022 et une stabilisation à la rentrée 2023, les effectifs d'étudiants inscrits en CPGE sont fortement repartis à la hausse à la rentrée 2024 en Île-de-France (+6%), région qui concentre déjà 32% des effectifs au niveau national. Près de la moitié des CPGE « sélectives »² se situe en Île-de-France. À Paris, la filière économique enregistre par exemple 66 vœux confirmés pour une place.
5. **Les profils d'étudiants issus des classes préparatoires sont toutefois relativement trop uniformes.** Même si ce problème est bien sûr ancien, il est susceptible d'obérer la qualité du paysage

¹ Voir annexe n°1.

² Caractérisées par l'IGÉSR selon un ensemble de critères : fort taux de pression, taux d'accès limité, attirant de très bons étudiants, remplissant leurs effectifs, recrutant à l'échelle nationale et accueillant un peu moins de boursiers que la moyenne.

scientifique et littéraire sur le long terme (exemple des recrutements du CNRS, qui sont relativement uniformes).

6. **Les classes préparatoires franciliennes présentent notamment une faible diversité sociale.** À la rentrée 2024, 11,3% des admis en CPGE franciliennes sont des candidats boursiers (14% à Créteil, 12,8% à Paris, 7,6% à Versailles). Avec 66% d'étudiants issus de CSP très favorisées et 9% de CSP défavorisées, les CPGE parisiennes restent en particulier très discriminantes socialement, notamment pour les plus sélectives d'entre-elles. Le passage en 2^e année constitue par ailleurs un second filtre qui conduit à une sous-représentation accentuée des boursiers dans les CPGE étoilées. Le constat est parfois à nuancer, car certaines classes préparatoires dites « de proximité » présentent des taux de boursiers bien supérieurs.
7. **Le vivier de recrutement reste parfois trop étroit pour atteindre des objectifs de diversification sociale et de genre, particulièrement en filière scientifique.** Aujourd'hui encore, les filles ne représentent que 33,5% des admis en CPGE scientifiques franciliennes (publiques/privées), malgré une volonté de plus classer et choisir ces profils au moment de l'admission en classe préparatoire. Seule la spécialité BCPST fait exception (67,9% de filles). L'importance d'un continuum entre le collège, le lycée et les classes préparatoires a souvent été soulevé, parallèlement à l'utilité des dispositifs type « cordées de la réussite » avec des établissements classés REP/REP+ ou ne disposant pas de CPGE. L'objectif principal est de communiquer pour inciter les élèves à candidater, en leur faisant notamment découvrir le fonctionnement et les débouchés des classes préparatoires ; cette communication peut notamment passer par la formation des professeurs de collège et lycée sans CPGE, pour faire évoluer les représentations et accompagner leurs élèves.
8. **Le meilleur conventionnement des CPGE avec les universités est un sujet impérieux.** D'un côté, les universités soulignent notamment l'importance de la temporalité de l'inscription et sont mitigées sur l'automatisme de la diplomation pour les étudiants en khôbe ; de l'autre, les CPGE sont demandeuses d'une clarification des règles d'équivalence pour leurs étudiants, et d'un interlocuteur unique par université. Il est ainsi apparu impérieux au Comité de repenser sans plus tarder l'équilibre global et l'harmonisation des conventions au niveau régional.
9. **Le remplissage des classes préparatoires franciliennes peut interroger, particulièrement dans le contexte budgétaire actuel.** Des places restent vacantes à l'issue de la procédure Parcoursup, et de nombreux étudiants quittent la classe préparatoire au cours des deux années. À la rentrée 2024, 192 places restaient vacantes au sein de l'académie de Créteil, 213 à Paris et 275 à Versailles. Pour les CPGE parisiennes, 1 179 étudiants ont en outre arrêté leur formation dans le courant de l'année 23-24 (soit 8,88%) dont l'essentiel (7,7%) avant la fin du 1^{er} semestre. Les tendances sont similaires au niveau national, les filières scientifiques enregistrant d'importants taux d'abandons au cours / à la fin de la 1^{ère} année (27 % en BCPST, plus de 20 % en CPGE de proximité), et 15% des étudiants redoublent en 2^e année en moyenne. Les membres du Comité ont souligné qu'il s'agit plus généralement d'optimiser l'existant.

10. **La part de khûbe est importante, alors que la poursuite en école est la règle et la khûbe l'exception**³. L'analyse du phénomène requiert une double focale : par filière, et par académie. Les triplements de la classe de 2^e année en filière littéraire peuvent par exemple se justifier par les faibles débouchés en grandes écoles, là où l'offre pléthorique d'écoles de commerce permet théoriquement à chaque élève d'en intégrer une. Le cas parisien est spécifique : le nombre de khûbes comptabilisées en CPGE scientifiques interroge particulièrement, compte tenu des politiques de redoublement de certains établissements et la fréquence des « pyramides inversées » (78 CPGE en 1^{ère} année, 98 en 2^e année à cause des spécialisations, et du nombre de classes étoilées). Il est aussi à noter que le nombre important de khûbes sert parfois à gonfler artificiellement l'effectif de 2^e année pour éviter la fermeture de la division.
11. **Le bien-être des étudiants est encore un angle mort du fonctionnement des CPGE**. Si le sujet n'est pas propre aux classes préparatoires, il est particulièrement marqué compte tenu de la charge de travail. Il n'est probablement pas étranger à la proportion d'étudiants quittant la classe préparatoire en début ou en cours d'année. Par comparaison, les universités ont notamment été fortement incitées par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à adopter un schéma directeur vie étudiante à partir de la rentrée 2022.

Partant, le Comité formule comme recommandations :

1. Sur le vivier et l'attractivité des CPGE

Mesure n°1 : mieux recruter en produisant, à l'échelle de chaque EPLE, une analyse (1) des 3 dernières cohortes accueillies et (2) des candidatures reçues afin d'identifier les tendances et biais de recrutements.

Globalement, le Comité a souligné que cette analyse était déjà réalisée au sein de certains établissements pour piloter les recrutements, et qu'elle était partagée en conseil pédagogique. L'harmonisation des pratiques par filière et la clarification des critères (filles-garçons, origine sociale, géographique, spécialités suivies au lycée) seraient toutefois souhaitables. Les données par établissement devraient pouvoir être remontées au DASEN et au DRAIO pour affiner le pilotage interacadémique de l'orientation en CPGE. Certains membres du Comité ont par ailleurs souligné l'intérêt que pourrait revêtir une analyse pluriannuelle sur le devenir des étudiants, y compris et surtout pour les étudiants ayant prématurément quitté la CPGE. Concernant le processus d'admission, un quota défini d'appel de boursiers (type 15%) et l'allongement de la liste de candidats classés sont deux leviers importants.

³ Arrêté du 23 novembre 1994 relatif à l'admission et au régime des études dans les classes préparatoires aux grandes écoles : « Aucun triplement de la classe de deuxième année n'est autorisé, sauf à titre exceptionnel, sur décision du chef d'établissement après avis du conseil de classe. »

Pilote et moyens d'implémentation : par directive du/de la DRAIO à l'échelle de la région académique, du/de la DASEN à l'échelle départementale avec des objectifs annuels à fixer aux chefs d'établissement.

Horizon : RS25

Mesure n°2 : favoriser et construire des partenariats avec des lycées de la région académique, à raison d'au moins un par lycée avec CPGE.

- Lignes directrices pour **communiquer** à destination des 2nd / 1^{ère} GT ;
- **Cordées de la réussite thématiques** dès le collège (ex : numérique, avec accueil au lycée quelques jours pendant les vacances) ;
- Participation à des **conférences co-construites** entre équipes pédagogiques ;
- Organisation de khôlles et de **séminaires en pré-bac** (école « ouverte »).

Certains membres du Comité ont demandé à ce que le rectorat de région prenne la main pour constituer les binômes entre lycées, en lien avec l'IGÉSR, afin d'assurer une cohérence globale des dispositifs. La communication en irait de même. Les lycées devront intervenir en tant qu' « établissement à CPGE » et non en tant que CPGE en propre, pour ne pas susciter de concurrence entre des classes préparatoires plus ou moins sélectives. La présence des enseignants sur sollicitation des collèges et lycées environnants pour présenter les études et débouchés en CPGE est un élément déterminant. En pré-bac, les séminaires en pré-bac (y compris généralistes, préparant aux études sélectives) ont pu satisfaire les proviseurs les ayant mis en place ; le financement reste toutefois à préciser.

Pilote et moyens d'implémentation : directives du/de la DRAIO pour l'appariement entre établissements, pilotage des actions par la/le chef d'établissement.

Horizon : à partir de la RS25 pour engager un travail annuel entre les équipes.

2. Sur la sécurisation des parcours en CPGE

Mesure n°3 : afin de réduire la déperdition, notamment à la rentrée de 1^{ère} année,

- Proposer à la rentrée un **temps d'accueil et d'intégration** pour les étudiants de CPGE, **décloisonné** entre filières ;
- Mettre en place et mutualiser les **pôles d'accompagnement psychologique** des étudiants.

Les échanges du Comité ont mis en lumière que de telles initiatives existent souvent déjà, mais varient selon les établissements. Une mutualisation des bonnes pratiques serait possible et souhaitable. Le décroisement entre filières est particulièrement prometteur, impliquant une pré-rentrée de 2-3 jours sur le modèle dorénavant bien rodé dans nombre de grandes écoles post-bac. La mutualisation de pôles d'accompagnement psychologiques nécessiterait de clarifier le pilotage et le financement. Au sein d'un établissement parisien

à grand effectif, le point d'écoute mis en place avec l'association pHARe coûte par exemple 11 000 euros par an.

Pilote et moyens d'implémentation : engager un travail sur la mutualisation des financements (directions académiques) et la structuration des pôles d'accompagnement psychologique (conseillers et conseillères techniques en charge des secteurs médical, infirmier et social).

Horizon : décembre 2025, pour mise en œuvre à la RS26.

Mesure n°4 : instituer des conseils de mi-semestre valorisants et personnalisés, permettant d'examiner la situation individuelle d'un étudiant par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Les membres du Comité considèrent que ce dispositif fait sens, et qu'il est déjà implanté de manière plus ou moins informelle selon les établissements. Les plus grands établissements ont toutefois pu arguer de la difficulté à mettre en place ce conseil pédagogique intermédiaire, préférant plutôt proposer des entretiens individuels ou semi-collectifs, par groupe de besoin. Une clarification des attentes régionales serait souhaitable en ce sens, ajustées sur plusieurs années selon les retours du terrain.

Pilote et moyens d'implémentation : implémentation et supervision du/de la DASEN, mise en œuvre par la/le chef d'établissement.

Horizon : RS25

Mesure n°5 : redynamiser le conventionnement avec les Universités en proposant un modèle unique de convention, avec des règles communes sur les passerelles.

Le projet de convention proposé lors de la dernière réunion du Comité a connu de bons retours, tant de la part des établissements que des universités. De façon générale, l'économie globale de la convention vise à renforcer la communication entre les établissements et universités. Sur la limitation du nombre de conventions, un proviseur et une représentante d'université ont toutefois souligné l'importance de distinguer les CPGE parisiennes des CPGE cristoliennes et versaillaises. La délivrance possible de 180 ECTS après trois années en CPGE et la systématisme de poursuite en L1 lorsque l'étudiant est admis à passer en 2ème année de CPGE ont été évoquées. Après échange avec les établissements et universités, il a été décidé que l'étudiant devait passer les examens universitaires afin de se voir délivrer les crédits ECTS correspondants.

Pilote et moyens d'implémentation : pilotage par la rectrice déléguée pour l'ESRI de la région académique et le/la DRAIO.

Horizon : envoi en mai/juin 2025 aux établissements franciliens dotés d'une CPGE, entrée en vigueur des nouveaux conventionnements dès la RS25.

Mesure n°6 : limiter le nombre d'étudiants en khûbes.

- Selon les filières, entre 10% et 15% pour un effectif de 2e année de 48 (donc 5-7 khûbes) ;
- Hors boursiers ;
- Sous réserve de sous-admissibilité.

Les échanges tenus par le Comité sur cette question ont fait apparaître des positions divergentes. D'un côté, le nombre important de khûbes est un clair dévoiement du principe même de la classe préparatoire, effectuée en deux ans sauf cas exceptionnel. L'évolution des CPGE vers un cursus en trois ans n'est pas apparue comme une politique durable sur le long terme. De l'autre, certains proviseurs ont parfois exprimé des réserves sur le principe même de la limitation de la khûbe, arguant qu'un étudiant qui khûbe apporte une plus-value au groupe classe. De façon plus générale, il est apparu important au Comité (1) d'affiner des critères très précis pour l'admission à khûber, par filière et en cohérence avec les termes de la convention type mentionnée précédemment, (2) de porter une attention particulière aux étudiants boursiers, qui devraient plus facilement pouvoir khûber, et (3) de prévoir une instance chargée de répartir les candidatures non affectées en redoublement en fonction des places disponibles.

Pilote et moyens d'implémentation : diffusion de ces objectifs par le/la DASEN, intégration dans les objectifs annuels des chefs d'établissement.

Horizon : RS25

3. Sur l'optimisation de l'offre en CPGE

Mesure n°7 : faire évoluer la carte des CPGE, à moyens constants.

- Transformer certaines CPGE en classes préparatoires à destination des bacheliers technologiques / ATS ;
- Au cas par cas, fermer des divisions surnuméraires afin de dégager des moyens supplémentaires pour des dispositifs d'égalité des chances, ou de CPGE expérimentales ;
- Ponctuellement, et pour répondre à des besoins clairement identifiés, créer des « prépa intégrées » avec un partenaire universitaire, et (2) des cycles pluridisciplinaires d'études supérieures (CPES).

La carte des CPGE ne peut faire l'économie d'une évolution, afin de répondre aux attentes du modèle et de faire plus en matière de diversification sociale et de genre. Le Comité a pu le répéter de nombreuses fois au cours de ses échanges, en soulignant par exemple l'intérêt des expérimentations menées sur le territoire – l'ouverture d'une TSI à destination des bacheliers de voie professionnelle au lycée Chaptal (8^e, Paris) en est un exemple. La question de seuils de fermeture fait débat, les situations n'étant pas les mêmes au sein des CPGE parisiennes, cristoliennes et versaillaises, surtout pour celles dites de « proximité ».

En tout état de cause, il pourrait être envisageable de procéder à des transformations, des ouvertures et des fermetures de divisions pour dégager des classes préparatoires innovantes, ou financer des dispositifs déjà évoqués précédemment.

Pilote et moyens d'implémentation : décision par le recteur/rectrice, implémentation par les directions académiques.

Horizon : élaboration de la carte à compter de septembre 2025, pour mise en œuvre à partir de la RS26 en lien avec l'Inspection générale (incidences RH).

Mesure n°8 : rationaliser l'offre de langues vivantes et de spécialité par territoire, en limitant les groupes à effectifs très réduits.

La direction académique parisienne a proposé, en tenant compte de la réalité en termes de ressources humaines, de rationaliser l'offre de langues vivantes et de spécialité en cas de concentration sur un territoire donné, à l'échelle d'un arrondissement. Cette proposition est en effet davantage tournée vers l'académie de Paris, où la concentration de CPGE dans un périmètre restreint permettrait de mutualiser ces cours. Certains établissements de l'académie de Versailles proposent déjà ce dispositif. Au demeurant, la mutualisation permettrait aux étudiants de différents établissements de se rencontrer et de travailler ensemble le temps d'un cours.

Pilote et moyens d'implémentation : DASEN et DAASEN, par concertation au sein de bassins où une rationalisation est souhaitable et possible.

Horizon : RS25

Mesure n°9 : mieux contrôler et diversifier le khôlloscope, pour « encorder » des établissements à CPGE entre eux et financer le partenariat privilégié avec le pré-bac.

En l'absence de texte de cadrage, le Comité a évoqué le cas du khôlloscope qui regroupe les modalités de khôlle au niveau d'un établissement. Les membres du Comité ont notamment souligné la nécessité (1) que les proviseurs aient plus la main sur la khôlle et la diversification des khôlleurs, encore largement à la main des professeurs, et (2) de disposer d'un logiciel performant de gestion et de contrôle des heures effectuées. L'accueil et la formation des khôlleurs en début d'année sont apparus comme une piste intéressante à explorer, pour en faire des ambassadeurs des CPGE et renforcer l'accompagnement des étudiants. Compte tenu du quota très important d'heures de khôlles à disposition (+300 ETP à Paris), une partie pourrait être libérée pour financer des actions pré-bac dans des lycées à faible IPS ou sans CPGE (présentations, pseudo-khôlles par exemple).

Pilote et moyens d'implémentation : pilotage par le/la DASEN et mise en œuvre par le chef d'établissement, travail au niveau interacadémique sur le financement d'un logiciel de gestion privé.

Horizon : RS25

Au demeurant, et sans que cela ne relève stricto sensu de sa compétence, le Comité a exprimé le souhait :

- **De voir évoluer les concours des grandes écoles** : la prescription ne peut se faire sans le prescripteur. La directrice générale adjointe de CentraleSupélec, Madame Xuân-Mi Meyer, l'a illustré avec le développement d'un concours d'admission spécifique à destination des étudiants (étudiantes en réalité) de la filière BCPST pour participer à l'ouverture de genre de la filière ingénierie. Consécutivement au cycle du Comité, la région académique Île-de-France gagnerait à engager une réflexion en ce sens avec les grandes écoles. L'évolution des concours est le corollaire de tout effort de diversification sociale.
- **De développer les liens avec le pré-bac** : l'atteinte des objectifs évoqués nécessite d'adopter une stratégie plus ambitieuse en amont de la CPGE, dès le collège. Développer les actions au moment de la candidature et les prolonger à l'arrivée des étudiants est trop tardif pour constituer un vivier divers et porteur, car les mécanismes de censure et le déficit d'information concernent l'avant-candidature. Aller vers des proviseurs et professeurs d'établissements sans CPGE semble bien fonctionner. Au demeurant, la question du financement des actions se pose invariablement.

* *

*

Conclusion

Les classes préparatoires gardent un rôle important au sein du système d'enseignement supérieur français. En Île-de-France, les CPGE n'ont jamais accueilli autant d'étudiants.

Si les échanges du Comité ont permis de confirmer la vitalité du modèle, elles ont également remis en lumière ses fragilités : manque d'attractivité auprès de certains élèves, difficultés d'articulation avec l'université, bien-être des étudiants, remplissage des classes parfois fragile, ou au contraire surnuméraire avec les khûbes. Au terme de ses trois réunions, le Comité régional d'orientation sur les CPGE a en ce sens produit un ensemble de recommandations opérationnelles pour tâcher de répondre à ces enjeux.

Les mesures proposées s'articulent autour de trois axes complémentaires : élargir le vivier et renforcer l'attractivité des CPGE, sécuriser les parcours étudiants, et optimiser l'offre de formation. Ces recommandations ont été formulées en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles et des réalités locales, au sein des établissements. Le Comité souligne ainsi la nécessité d'engager un dialogue avec les grandes écoles sur l'évolution de leurs concours, véritable levier pour une diversification durable des profils.

La mise en œuvre de ces préconisations nécessitera un pilotage régional attentif, avec la désignation rapide de pilotes et d'échéanciers pour chaque mesure à partir de la rentrée 2025. Un suivi annuel de ces actions permettra d'en évaluer l'impact et d'ajuster si nécessaire la stratégie de la région académique.

Annexe 1 : Composition permanente du Comité

	Collège	Nom	Fonction
1	Direction académique et régionale	M. Bernard Beignier	Recteur Paris
2		Mme Isabelle Prat	Rectrice déléguée RA IDF
3		Mme Patricia Bloch	DRAIO
4		M. Jean-François Barle	DASEN 2 Paris
5		M. Nicolas Jury	Doyen IA-IPR Paris
6		Mme Alexandra Degraeve	Doyenne IA-IPR Créteil
7		Mme Rachel Le Lamer-Pavard	Doyenne IA-IPR Versailles
8		Mme Sonja Denot-Ledunois	Conseillère pour l'enseignement supérieur (Versailles)
9		M. Laurent Gadessaud	Conseiller pour l'enseignement supérieur (Créteil)
10	Provisseurs Paris	M. Joël Bianco	LLG (5 ^e)
11		M. Hervé Gateau	Chaptal (8 ^e)
12		Mme Stéphanie Motta-Garcia	Henri IV (5 ^e)
13	Provisseurs Créteil	M. Pascal Bolloré	Lycée Marcelin Berthelot (Saint- Maur-des-Fossés)
14	Provisseurs Versailles	Mme Barbara Chappe-Robert	Lycée Hoche (Versailles)
15		M. Paul Baquiast	Lycée Michelet (Vanves)
16	Universités	Mme Caroline Rolland- Diamond	Présidente de Paris Nanterre
17		Mme Marie-Agnès Sari	Vice-présidente formation de l'université Paris Cité
18	Professeurs	M. Sébastien Gergadier	Professeur en SI à Chaptal
19		Mme Émilie Frémont	Professeure de PC à Berthelot
20	Personnalités qualifiées	M. Étienne Ghys	Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences
21		M. Géraud Poumarède	Professeur des universités en Histoire
22		M. Pierre Mathiot	Professeur des universités en science politique

Personnalités invitées :

- **Olivier Sidokpohou, Marie-Odile Bouquet, Frédéric Forest** (inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche)
- **Xuân-Mi Meyer** (directrice générale adjointe de CentraleSupélec)